

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Tél. 03.87.25.30.49 - Fax : 03.87.25.35.89
E-mail : henridorff.mairie@wanadoo.fr
www.henridorff.com

Séance ordinaire du mercredi 28 novembre 2007

L'an deux mil sept et le mercredi vingt huit novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René HEITZMANN: Maire**

Présents : M. Jean-Jacques KAISER, Damien MATHIS, Bernard KALCH, Jean-Luc BURCKEL, Simone WEBER, Fabrice TISSERAND, Alain KRUMENACKER, Valérie NIVA.

Absents excusés : Philippe KULLMANN, Pascale RIEDINGER, Nathalie THOMAS.

Absents non excusés : René WEISSE, Guy DUMAZEAU,

Objet de la délibération

TRANSFERTS DE CREDITS N° 05 :

Le Conseil Municipal vote et approuve les transferts de crédits suivants :

Budget principal - section d'investissement

Compte : 2315 - 136 (Chauffage salle socioculturelle) :	- 26 000,00 €
Compte : 2315 - 141 (Voirie Rue du Château d'eau) :	+ 25 000,00 €
Compte : 2313 - 143 (Remplacement des fenêtres presbytère)	+ 1 000,00 €

/

Objet de la délibération

CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT CROIX :

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition de contrat d'entretien de l'orgue de l'Eglise Sainte Croix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de souscrire un contrat de maintenance, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, pour une vérification annuelle de l'orgue de l'Eglise Sainte Croix avec la manufacture bretonne d'orgues, pour un montant annuel de 785,77 € TTC, réactualisable annuellement par référence et proportionnellement aux variations de l'indice ICHTTS1 ;
- opte pour une révision courant du mois de mai ou juin de chaque année.
- autorise le Maire à signer les contrats à intervenir, ainsi que les pièces en résultant.

Objet de la délibération

ACHAT D'EXTINCTEURS :

Le conseil municipal :

- décide l'achat de huit extincteurs pour l'école primaire et la salle socioculturelle, selon le devis de la société « AADIS » de Chantraine, pour un montant de 1 000,80 € HT, soit 1 196,96 € TTC.
- les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement, du budget primitif 2007, programme n° 142, au compte 21568, vu le caractère de durabilité de l'investissement.
- autorise le Maire à signer les différentes pièces à intervenir et mandater les factures en résultant.

/

Objet de la délibération

APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE :

Le conseil municipal :

VU le Code de l'Urbanisme :

VU la délibération en date du 22 juin 2004 prescrivant l'établissement de la carte communale ;

VU l'arrêté municipal en date du 05 juin 2007 mettant la carte communale à enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article R124-7 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente.
- Demande l'approbation de la carte communale à Monsieur le Préfet, par délibération du conseil municipal et par arrêté préfectoral.
- La carte communale approuvée par délibération du conseil municipal et par arrêté préfectoral est tenue à la disposition du public à la mairie de Henridorff aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture (Direction Départementale de l'Équipement - 17 Quai Paul Wiltzer à 57000 METZ).
- La présente délibération est exécutoire :
 - Après l'approbation de la carte communale par arrêté préfectoral ;
 - Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. Premier jour d'affichage en mairie de l'arrêté préfectoral et de la délibération du conseil municipal, parution de la mention dans un journal ; publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage.
- La présente délibération accompagnée du dossier de carte communale qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet)

Divers et communications :

- Mobilier scolaire : sommes toujours dans l'attente de la notification de la subvention de Monsieur MARTY pour un montant de 1 290,00 €
- Eclairage public : mise en place d'une lampe au niveau de l'école primaire.
- Cours de dialecte : demande d'une subvention auprès de la Communauté des Communes pour l'atelier « dialecte », organisé par les « Compagnons de la scène ». La demande a été ajournée lors de la dernière réunion du conseil de la Communauté des Communes en date du 26 novembre 2007.
- Projection : Projection d'un film sur la « Vallée des éclusiers », programmé pour le 13 janvier 2008 dans la salle socioculturelle à 15 heures. Allons en informer Monsieur MULLER.
- Sentier randonnée : attendons le résultat du club vosgien qui doit voir avec Arzviller et Brouviller.
- Dernière minute : Note site « internet » à été récompensé par une deuxième @. Merci et félicitation à notre webmaster : Jean-Jacques KAISER.
- Fleurissement du concours départemental 2007 : un diplôme d'honneur a été décerné à la commune pour son 7^{ème} prix d'arrondissement.